

# Mon argent



... et moi



# Qui sommes-nous ?

*Le SE-Unsa (Syndicat des enseignants de l'Unsa) est proche de vous, grâce à ses militantes et militants.*

*Nous syndiquons tous les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et d'accompagnement.*

*À l'isolement catégoriel, nous préférons la cohérence de l'acte éducatif dans sa globalité.*



Nous contacter

## **Notre différence :**

- un projet éducatif ambitieux, cohérent et continu de la maternelle au lycée
  - une approche réformatrice combative pour dénoncer et lutter, mais aussi proposer, innover, négocier, construire
  - un syndicat totalement indépendant à l'égard des pouvoirs politiques, économiques et religieux
  - le choix d'un syndicalisme interprofessionnel avec l'Unsa, notre union, qui syndique des salariés du public et du secteur privé
- En savoir plus : [www.unsa.org](http://www.unsa.org)

## **Ce que nous voulons**

La réussite de tous les élèves avec :

- une scolarité obligatoire plus inclusive, plus juste et plus efficace avec l'École du socle
- des parcours de réussite au lycée
- une voie professionnelle dynamique
- des conditions de scolarisation de qualité

La reconnaissance et le respect des personnels

Le métier évolue, les temps de service, les conditions de recrutement, la formation et les modalités d'évaluation et d'avancement changent et doivent suivre les réalités actuelles de la société. Pour cela, la revalorisation du métier est inévitable.

# Logement déménagement transport

## Locataires

- Accès à des logements locatifs préfectoraux réservés aux fonctionnaires [Ais]
- L'Aide à l'installation des personnels (AIP) finance les dépenses engagées pour une location, à hauteur maximale de 900 € (1<sup>er</sup> mois de loyer, frais d'agence, caution, déménagement) [PIM]
- Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement à caractère familial (ALF) ou Allocation de logement à caractère Social (ALS) [CAF]
- Aide au cautionnement d'un logement [ASIA]
- Aide à l'hébergement d'urgence [ASIA]

## Propriétaires

- Prêts à taux préférentiels auprès du Crédit social des fonctionnaires (CSF), du Crédit municipal, de la Casden, de la MGEN... [A]
- Prêt immobilier dit «prêt fonctionnaire» proposé en complément d'un PAS (Prêt accession sociale)

ou d'un prêt conventionné, pour la construction ou pour l'acquisition d'un logement [A]

- Subvention de l'Anah pour les propriétaires occupant leur logement, disposant de ressources modestes et devant réaliser des travaux lourds de réhabilitation [CAF]
- Aide à l'amélioration de l'habitat [Ais] et [ASIA]

## Transports

- Remboursement des déplacements en transports en commun (uniquement) domicile-travail à hauteur de 50% pris en charge par le rectorat ou la DSDEN

*AIS : Actions interministérielles spécifiques  
Éducation nationale*

*PIM : Prestations inter-ministérielles*

*CAF : Caisse d'allocations familiales*

*A : Autres*

*ASIA : Actions sociales d'initiative académique  
(donc différentes selon le lieu d'exercice)*



# Vacances loisirs culture

- **Le Pass' éducation** pour accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux [AIS]
- **Chèques vacances** pour payer les transports, l'hébergement, la restauration, les loisirs grâce à une épargne mensuelle préalable [PIM]
- **Carte Cezam** pour profiter de réductions sur les places de cinéma, de spectacle, parcs de loisirs, locations de vacances... [A]
- **Subventions pour séjours d'enfants** de 3,53 € à 10,87 € par jour pour des séjours en colonie de vacances, en centre de loisirs, en séjour linguistique ou dans un cadre éducatif [PIM]
- **Participation forfaitaire aux vacances familiales** et aux séjours d'enfants [ASIA]
- **Le Pass'sports-loisirs** ou encore **Tickets loisirs jeunes** : aide financière permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription, d'assurance et d'équipement des enfants à une activité sportive ou culturelle pratiquée en dehors du temps scolaire [CAF]
- **Les bons Aide aux temps libres** : aides financières sous forme de bons contribuant à augmenter les possibilités, pour les enfants ou leur famille, de partir en vacances ou d'accéder à une structure d'animation socioculturelle pendant les vacances [CAF]



# Enfance famille

● **Supplément familial de traitement** (SFT) : de 2,29 € à 203,77 € selon le nombre d'enfants

● **Chèque Emploi Service Universel** (Cesu) : de 220 € à 655 € par an, pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans [PIM]

● **Aide à la garderie** périscolaire pour les enfants de plus de 6 ans [ASIA] ;

● **Aide aux parents en séjour de repos** ou convalescence avec enfant : 22,35 € par jour et par enfant [PIM]

● **Aide aux études supérieures** des enfants [ASIA]

● **Aide à l'adoption** [ASIA]

● **Aide à la séparation géographique** du conjoint par obligation professionnelle (SGCPOP) [ASIA]

● **Allocation de soutien familial** (ASF) pour un parent élevant seul son enfant ou les personnes accueillant un orphelin de 90,40 € à 120,54 € [CAF]

● **Allocation journalière de présence parentale** (AJPP) : de 42,71 € à 50,75 € en cas de présence nécessaire auprès d'un enfant réclamant des soins lourds [CAF]

● **Prestation financière MGEN** : pour une naissance ou une adoption, prestation financière de 160 € à tout membre si l'enfant devient bénéficiaire MGEN [A]

● **Aide psychologique** : la MGEN peut verser sous conditions une participation de 8€ par séance dans le cadre d'un suivi post-naissance [A]

● **Aide aux frais d'obsèques** [ASIA]

Des aides et allocations spécifiques pour les parents d'enfant handicapé sont également prévues.

**Un document spécifique du SE-Unsa «Devenir parent» recense tous les dispositifs et prestations familiales encadrant l'arrivée d'un enfant.**



# Primes et indemnités spécifiques

## Stagiaires et titulaires

- **Indemnité spécifique d'accompagnement des élèves (ISAE)** : 400 € versée en deux échéances (décembre et juin)
- **Indemnité de sujétions géographique (ISG)** : somme pouvant aller de 6 à 20 mois du traitement indiciaire de base de l'agent affecté en Guyane, Saint-Martin, Saint-Barth et Saint-Pierre-et-Miquelon pour 4 années consécutives selon le lieu, la commune et la fonction exercée
- **Prime spécifique d'installation** : équivalant à 12 mois du traitement indiciaire de base de l'agent originaire des Dom, affecté en métropole pour 4 années consécutives de services

## Titulaires

- **Prime d'entrée dans le métier** : 1500 € versé en deux échéances (novembre et mai) lors de la première année d'exercice
- **Heures supplémentaires pour l'accompagnement éducatif**, les stages de remise à niveau, les heures de soutien et pour les services d'études surveillées ou temps de surveillance municipaux (de 11,66 € à 27,20 € par heure selon le type d'action)

### Primes et indemnités liées à un lieu de résidence particulier :

- **Prime spéciale d'installation** lors de la titularisation en IDF ou dans l'agglomération lilloise : de 1995,65 € à 2055,53 €

# Impôts-aides fiscales

## Famille

- Déduction de pensions alimentaires (versées à un conjoint, ex-conjoint, enfant, ascendant)
- Réduction pour frais de scolarisation des enfants
- Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile

## Emploi

- Crédit ou réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

## Logement

- Réductions d'impôts liées à l'habitat et l'investissement
- Déduction des frais de double résidence lorsque les conjoints exercent leur activité professionnelle dans des lieux éloignés
- Déduction des frais de déménagement

## Dons, cotisations et souscriptions

- Crédits d'impôt pour cotisation syndicale
- Réduction pour dons à des organismes d'intérêt général ou à un parti politique
- Déduction de cotisation retraite

## Personnes dépendantes

- Déduction des frais d'accueil d'une personne âgée
- Réduction pour frais liés à la dépendance
- Réductions liées à certaines primes d'assurance

## Frais professionnels

- Déduction des frais de transport
- Déduction des dépenses engagées pour l'utilisation professionnelle d'un bureau et pour le mobilier et matériel
- Déduction de la dépréciation pour l'utilisation professionnelle de matériel informatique
- Déduction d'autres frais : abonnements à des revues pédagogiques, formations professionnelles, etc.

*Ces aides fiscales sont souvent sous conditions, renseignez-vous auprès de l'équipe locale du SE-Unsa.*



# Solidarité-prêts-mesures d'urgence

- Aide aux frais de justice [ASIA]
- Consultations juridiques gratuites [ASIA]
- Aides financières à caractère social : elles s'adressent aux personnels rencontrant des difficultés financières passagères et exceptionnelles liées à leur situation sociale [ASIA]
- Consultations en conseil budgétaire auprès d'une conseillère en économie sociale et familiale [ASIA]
- Consultations psychologiques [ASIA]
- Compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 2 mois, par la MGEN, par le biais d'une allocation journalière correspondant à environ 77% du traitement brut suivant la situation. Certaines banques ou assurances proposent également ce type de prestations. [A]

© djama

# Bulletin d'adhésion à retourner à votre section

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Né(e) le : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse mël : .....

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : .....

.....

Premier degré

Second degré Discipline : .....

Certifié  PLP  PEPS  CPE

Cop  Agrégé  Bi-admissible

**Crédit d'impôt**  
66% du montant de votre cotisation

## Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS									
	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Prof écoles, Certifié, Cop, CPE, PLP, Prof Eps	98 €	155 €	159 €	163 €	172 €	185 €	197 €	213 €	229 €	229 €
Bi-admissible	103 €	154 €	163 €	174 €	183 €	197 €	213 €	229 €	239 €	239 €
Agrégé	103 €	183 €	195 €	206 €	221 €	238 €	255 €	272 €	286 €	286 €

Mode de paiement :  Chèque  Paiements fractionnés automatiques(\*)

*J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,*

*date et signature : .....*

*Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Je peux m'abonner aux lettres en ligne sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) rubrique « Abonnements »

Je souhaite recevoir la documentation :

Guides Métier (cochez le guide désiré)

Qui sommes-nous ?



# Mon argent



... et moi

